



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 06_2025_73

L'An deux mil vingt-cinq, le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 10/12/2025

DATE D'AFFICHAGE : 10/12/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELLISERO, M. Pierre CAMBON, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTE ROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Jérôme ARMAND.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, Mme Aurélie ADAM procuration à Mme Virginie CORDIER.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI, M. Louis BREC.

Secrétaire de Séance : M. Pierre CAMBON.

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE D'ACHATS CENTRALISES DU SIGEIF « ECORENO » POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 2224-34 ;

VU les articles L.2113-2 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° DEL CM 02_2025_20 du conseil municipal en date du 31 mars 2025 permettant l'adhésion de la commune de Villejust au Sigeif au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz ;

VU la délibération du 3 février 2025 adoptée par le comité d'administration du Sigeif permettant la création d'un service d'achats centralisés dénommé « EcoReno » ;

CONSIDERANT qu'au regard des objectifs nationaux fixés en matière de performance énergétique, la commune souhaite saisir l'opportunité économique, technique et administrative de centraliser ses achats ;

CONSIDERANT que le service proposé est une solution « clé en main » qui répond aux besoins spécifiques de la commune en matière de gestion des installations CVC (chauffage, ventilation, climatisation) et de rénovation énergétique ;

CONSIDERANT que l'offre « EcoReno » implique une contribution financière annuelle de 1 500 € au titre de l'accès au service d'achats centralisés, à laquelle s'ajoutent des contributions complémentaires prévues par des conventions particulières (exploitation, propriété intellectuelle et travaux), calculées en pourcentage du montant des marchés subséquents ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au service d'achats centralisés du Sigeif « EcoReno ».

APPROUVE la convention générale de service annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

- La convention générale de service permettant à la commune de recourir aux services d'exploitation et de rénovation énergétique des bâtiments proposés par le Sigeif, agissant en tant que centrale d'achat.
- Les conventions particulières (notamment celles relatives à l'exploitation, à la propriété intellectuelle et aux travaux) ainsi que les éventuelles conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 15/12/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

